

Pascal Gaudet, *Qu'est-ce que penser ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, 92 p.  
id., *Kant et le problème du transcendantalisme*, Paris, L'Harmattan, 2006,  
124 p.  
id., *Le problème de l'architectonique dans la philosophie critique de Kant*,  
Paris, L'Harmattan, 2009, 124 p.

*Qu'est-ce que penser ?* Comment penser la pensée ? Ce premier volume vise à établir que ce qui se manifeste comme l'essence de l'expérience kantienne de la pensée doit être considéré comme l'essence même de la pensée : une pratique de la liberté qui se fonde sur l'Idée (régulatrice) auto-instituée d'un sens commun. Dans cette perspective, Pascal Gaudet approfondit l'hypothèse esquissée dans un précédent ouvrage, *L'expérience kantienne de la pensée* (L'Harmattan, 2002) : le « réfléchissant » serait toujours déjà à l'œuvre dès la *Critique de la raison pure* et dans toute la pensée critique. Avant de « déterminer » et même de trouver le « déterminant », il faut « réfléchir ». Est « réfléchissant » la pensée qui cherche le concept ou l'Idée sous laquelle la pensée peut subsumer un contenu particulier, Idée qui fonde sa réflexion (qu'elle soit théorique, pratique ou articulée au jugement réfléchissant). L'usage réfléchissant de la pensée présuppose donc que la condition pour penser un contenu (sensible ou intelligible) n'est pas déjà là, mais doit être recherchée, et cette démarche s'apparente, selon l'auteur, à ce que l'on appelle « manière » de penser par opposition à la « méthode » de penser, opposition qui repose sur la distinction kantienne entre « deux façons (*modus*) de composer l'exposé de ses idées, dont l'une s'appelle une *manière* (*modus aestheticus*), l'autre une *méthode* (*modus logicus*), lesquelles se distinguent l'une de l'autre en ceci que la première n'a pas d'autre critère d'évaluation que le *sentiment* de l'unité dans la présentation, alors que la seconde obéit [...] à des *principes* déterminés » (*Critique de la faculté de juger*, AK V 318-9).

À partir de cette distinction, P. Gaudet conjecture que le foyer originaire de la *pensée* est « esthétique » (p. 49) et révèle une liberté, qui constitue l'essence même de la pensée. Cette liberté, essence de toute pensée comme telle, ne saurait être interprétée comme absence de loi, anarchie, mais, au contraire, comme autonomie : c'est la pensée qui se donne à elle-même la loi. Cette exigence d'autonomie fonde le sens de la vérité propre à

l'effectivité du penser, sens qui doit être compris, selon P. Gaudet, comme exigence d'auto-institution et comme exigence d'universalité (le sens de la vérité doit être pensé comme *le* sens de la vérité, propre à *tout* penseur), ce que nomme l'Idée du sens commun (p. 65). Le sens commun vaut comme principe régulateur et l'exigence d'autonomie est celle d'un partage universel. Pascal Gaudet en conclut que l'essence de la pensée se manifeste comme exigence de création de sens et de réflexion critique, « critique » entendue au sens d'une auto-fondation de la réflexion transcendantale comme exigence de partageabilité. L'idée transcendantale du sens commun doit, en dernière analyse, être reconnue comme l'auto-institution de toute pensée (p. 89).

Or, comment cette idée transcendantale du sens commun se rapporte-t-elle à ce qui se situe hors des limites de la transcendantalité critique, c'est-à-dire de l'architectonique ? C'est notamment à cette question que s'efforce de répondre *Kant et le problème du transcendantalisme*. Par transcendantalisme, P. Gaudet entend « l'acte *al* réflexif par lequel les “pouvoirs supérieurs de connaître” (“entendement”, “faculté de juger”, “raison”), en tant que législateurs, se rapportent *a priori* aux “pouvoirs de l'esprit” (“pouvoir de connaître”, “sentiment de plaisir et de déplaisir”, “pouvoir de désirer”), acte produisant “librement” (au sens de la “liberté” du penser) le mouvement architectonique » (p. 10-11). Cet ouvrage se propose d'offrir une compréhension phénoménologique de l'architectonique transcendantale, phénoménologie désignant ici l'effectivité transcendantale qui constitue la forme et le contenu de la représentation, donc qualifiant cela même qui constitue la scientificité du système (p. 11). Il ressort de ces analyses que l'architectonique est transcendantale au sens où elle est toujours en « excès » par rapport à ce qu'elle représente, ou elle est tension vers la limite, passage à la limite. Cette idée permet de penser l'articulation, dans l'architectonique kantienne, du phénoménologique et de l'épistémologique. La liberté transcendantale se manifeste, dans cette optique, comme un pouvoir qui fait « effraction » (p. 106), effraction créatrice de sens, dans le représentationnel, pouvoir en vertu duquel le phénoménologique excède l'épistémologique, caractérisé comme *al*. Le dernier chapitre explicite en quoi cette liberté, au sens de l'effectivité *trans-cendant-alement* constituante du schématisme architectonique, a une fondation pratique. Penser la cohésion de l'architectonique dans la perspective d'une transcendantalité pratique, c'est penser la liberté du schématisme architectonique comme cette liberté dont la réalité est prouvée par la loi apodictique de la raison pratique, la loi morale, liberté qui forme la clé de voûte de l'édifice entier du système de la raison pure. La cohésion de l'architectonique est l'œuvre de la philosophie transcendantale comme système des idées du sujet pensant : Dieu, le monde et le sujet affecté par la loi du devoir. « La transcendantalité de la liberté du phénoménologique serait, le plus originellement, ouverture réfléchissante [...] à Dieu, pensé d'un point de vue pratique à la fois en sa distance [...] et en son immanence au “sujet” comme conscient de sa personnalité » (p. 114). Dieu serait pensé, dans l'usage pratique de la raison, comme *au-delà de* et *dans* la transcendantalité architectonique, comme le Transcendantal même, de sorte que l'architectonique kantienne serait la constitution transcendantale (dans le sens d'*epochè*) d'une pensée qui s'assigne pour tâche de préserver son identité dans une tension réflexive-transcendantale vers son autre, mais aussi dans une tension critique et réfléchissante vers Dieu comme *archè* de la *trans-cendant-alité*.

La lecture phénoménologique de l'architectonique que propose *Le problème de l'architectonique dans la philosophie critique de Kant* vise à établir

que l'architectonique est, en tant que pensée, un lieu de fondation de l'humanité, et que, par suite, l'instauration de l'architectonique doit être pensée comme la fondation de l'anthropologie transcendantale, c'est-à-dire comme l'auto-fondation de l'humanité (p. 16). L'auto-institution de l'architectonique kantienne doit être conçue comme auto-institution d'une finitude au sens d'une pensée ouverte à la temporalité, mais qui n'est pas conditionnée, en tant que transcendantale, par l'attitude naturelle, pensée qui se caractérise par la résolution d'instituer et de faire sa loi de ce qu'elle est nécessairement. À terme, en vue de mettre en lumière l'essence transcendantale de l'architectonique, cette recherche identifie le lieu où le transcendantal se manifeste comme « transcendant-*al* », c'est-à-dire comme principe de toute limite, de tout passage à la limite, lieu où l'idée architectonique est pensée *in individuo* : ce lieu est celui de l'idéal transcendantal, limite au-delà de laquelle disparaît l'architectonique. Cette expérimentation par la pensée de sa limite ultime est comparable à et rejoint celle de l'expérimentation du « point du temps » comme limite inaugurale de l'architectonique (voir ch. V). L'architectonique est ainsi comprise comme un arc tendu entre son commencement et sa fin, qui coïncident toujours déjà : l'ultime est toujours déjà enveloppé dès le commencement comme dans un point, le problème étant de présenter ce désenveloppement architectonique.